



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 16 – Fédération de Russie
Intervention de la Belgique
Date: 29 avril 2013

Monsieur le Président,

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation de la Fédération de Russie, et espère pouvoir mener avec elle un dialogue constructif dans le cadre de l'Examen périodique universel.

Notre délégation voudrait exprimer ses préoccupations sur la situation des ONG et plus généralement sur la société civile ainsi que sur la nouvelle loi concernant la propagande de l'homosexualité auprès de mineurs.

S'agissant de la **situation des ONG**, mon pays est inquiet suite aux contrôles effectués récemment par les autorités russes au sein d'une centaine d'associations. Ces contrôles sont liés à une loi entrée en vigueur fin 2012 qui oblige les ONG bénéficiant d'un financement étranger et ayant une activité politique à se faire inscrire sur un registre «d'agents de l'étranger» et à se présenter en tant que tel dans toute activité publique. Le non respect de ces règles est sanctionné par de lourdes amendes et peines d'emprisonnement.

La Belgique voudrait à ce sujet poser une question et faire une recommandation.

Q1. Mon pays aimerait savoir quelles mesures les autorités russes envisagent de prendre pour éviter que la loi n'introduise d'importants obstacles administratifs pour les ONG et qu'elle ne porte atteinte à leur viabilité financière.

R1. La Belgique recommande au gouvernement russe de revenir sur la loi «sur l'introduction de modifications apportées à certaines lois de la Fédération de Russie en qui concerne le règlement des activités d'organismes non commerciaux qui exercent les fonctions d'agents étrangers».

La Belgique souhaiterait également aborder la question des **droits des LGBT**. Le projet de loi au Parlement russe qui érige en infraction toute «propagande de l'homosexualité auprès des mineurs» préoccupe ma délégation. Il ne s'agit pas de plaider ici pour inciter les jeunes à devenir homosexuels. Il s'agit simplement de veiller à ce que l'homosexualité leur soit bien expliquée et ainsi d'éviter toute discrimination ou drames personnels comme des suicides.

R2. Ma délégation recommande aux autorités d'abroger les lois et réglementations régionales qui favorisent ou tolèrent la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, de s'abstenir d'adopter des lois similaires au niveau fédéral et de prendre

des mesures pour empêcher l'utilisation arbitraire des réglementations existantes de discrimination contre les droits des LGBT, y compris leur droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Je vous remercie Monsieur le Président.